

1. Identification

Identificateur de produit	Athletix™ Equipment Cleaner Wipes
Autres moyens d'identification	
Code du produit	XWEW0009, XWEW0010, XWEM2150
Usage recommandé	Nettoyant.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Contec, Inc.
Adresse	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis
Téléphone	1-864-503-8333
E-mail	SDS@contecinc.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Le produit est une lingette à usage unique, pré-saturée et à faible dosage contenant une solution liquide, et il est recommandé pour les utilisateurs/consommateurs d'équipements de gym. Lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, le risque de sensibilisation cutanée est minimisé pour les raisons suivantes : La lingette ne soumet pas l'utilisateur à une solution liquide qui s'écoule librement. La lingette n'expose pas l'utilisateur au produit chimique pendant une période prolongée.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Alcools en C12-C15 éthoxylés		68131-39-5	0.1 - 1
Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures		63449-41-2	0.1 - 1
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		2682-20-4	< 0.1
3-Iodo-2-carbamate propinylbutyl		55406-53-6	< 0.1

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.
Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation

Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. La sensibilisation de la peau, caractérisée par des rougeurs, une inflammation, des démangeaisons et/ou des brûlures, peut provenir d'un contact prolongé ou répété avec ce matériau.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter le rejet dans l'environnement. Ce produit sédimentera dans les systèmes d'eau. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Non nécessaire dans des conditions normales. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes protectrices).
Protection de la peau	
Protection des mains	Non nécessaire dans des conditions normales. Contact cutané prolongé ou répété : Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques. Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact). Matériaux recommandés : Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC). Polyéthylène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL"). Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).
Autre	Non nécessaire en général pour le grand public. En cas de risque de contact prolongé ou répété, le port d'une tenue de protection chimique est conseillé.
Protection respiratoire	Aucun appareil respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. Une protection peut être nécessaire dans des conditions d'exposition fréquente ou intense. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR.
Dangers thermiques	Les vêtements de protection thermique ne sont pas nécessaires.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide.
Forme	Lingettes saturées de liquide.
Couleur	Incolore.

Odeur	Faible odeur d'alcool.
Point de fusion et point de congélation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	100 °C (212 °F) (liquide)
Inflammabilité	Non combustible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Point d'éclair	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Température d'auto-inflammation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
pH	5 - 6
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Solubilité	
Solubilité (eau)	Entièrement soluble (100 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Sans objet pour les mélanges.
Tension de vapeur	< 2 mmHg (liquide) (25 °C (77 °F))
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité relative	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Caractéristiques des particules	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Autres informations	Le produit est fourni sous forme de lingettes imprégnées. Les propriétés physico-chimiques indiquées correspondent au liquide d'imprégnation et non au support solide.
Taux d'évaporation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. La sensibilisation de la peau, caractérisée par des rougeurs, une inflammation, des démangeaisons et/ou des brûlures, peut provenir d'un contact prolongé ou répété avec ce matériau.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Athletix™ Equipment Cleaner Wipes (CAS Mélange)

Aiguë

Cutané

ATEmix

464000 mg/kg pc

Inhalation

Poussière

ATEmix

1667 mg/l

Orale

ATEmix

66450 mg/kg pc

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (CAS 2682-20-4)

Aiguë

Cutané

DL50

Rat

242 mg/kg, 24 heures

Inhalation

Aérosol

CL50

Rat

0.11 mg/l, 4 heures

Orale

DL50

Rat

120 mg/kg

3-Iodo-2-carbamate propinylbutyl (CAS 55406-53-6)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg

Orale

DL50

Rat

1.1 g/kg

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures (CAS 63449-41-2)

Aiguë

Cutané

DL50

Rat

1420 mg/kg

Orale

DL50

Souris

150 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Aucun autre effet chronique précis observé sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
3-Iodo-2-carbamate propinylbutyl (CAS 55406-53-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	67 µg/l, 96 heures
Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures (CAS 63449-41-2)			
Aiguë			
	CE10		> 1 mg/l, 30 Min
		Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes),	> 0.001 - 0.01 mg/l, 72 heures
	ErC50	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes),	> 0.01 - 0.1 mg/l, 96 heures
Chronique			
	NOEC (concentration sans effet observé)	Fish-Pimephales promelas	> 0.01 - 0.1 mg/l, 28 d
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 0.01 - 0.1 mg/l, 48 heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	> 0.001 - 0.01 mg/l, 21 d
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	0.31 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures (CAS 63449-41-2) < 4

Mobilité dans le sol Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.

Autres effets nocifs Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe Non déterminé(e).

II de MARPOL 73/78 et le recueil

IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 17-Novembre-2022

Date de la révision 08-October-2026

Version n° 02

Autres informations Contact supplémentaire:
Maclsaac & Associates
440 Gloucester Street, Suite 2111
Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada
+1 (613) 236-2250

Références Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Avis de non-responsabilité Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.